

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

N°67

Novembre
Décembre
Janvier
2022



P.8

Opération Grand Site pour le marais de Brouage

Au travail pour préparer l'avenir de notre territoire



DR

Comme on le dit souvent : « le travail finit toujours par payer ». Alors certes, notre marais de Brouage n'est pas encore labellisé Grand Site de France, mais le lancement d'une Opération Grand Site (OGS) en vue d'obtenir ce label nous laisse espérer un bel avenir pour cette zone humide que nous partageons avec l'Agglomération de Rochefort.

L'engagement d'une OGS est le fruit du travail réalisé par nos équipes et de la volonté des élus d'avoir une politique ambitieuse pour ce marais, avec des retombées attendues pour l'ensemble de notre territoire.

L'autre ambitieux projet de créer un Parc naturel régional, s'inscrit dans la même veine : celui de préparer l'avenir et de nous donner les outils d'un développement économique durable et exemplaire.

Cet avenir, nous le préparons aussi au travers du travail réalisé auprès de nos jeunes, du plus petit âge aux adolescents : éveil au monde, découverte de savoir-faire, apprentissage du vivre ensemble, sont autant d'actions qui permettent aux adultes de demain de se construire et de se projeter.

Alors oui, la CdC du Bassin de Marennes est une petite collectivité, mais elle joue ainsi pleinement son rôle d'animateur du territoire. En reprenant sous sa coupe l'école de musique, qui aurait pu disparaître, ou en confiant l'exercice de certaines compétences à des syndicats bien mieux armés techniquement – comme c'est le cas pour l'eau et l'assainissement – elle permet aux habitants de bénéficier des services publics dont ils ont besoin.

Et si les maires ont décidé d'engager une réflexion quant au devenir de notre collectivité [lire p.14] c'est pour pouvoir continuer à proposer ces services de qualité, et à mener des projets ambitieux dans l'intérêt de tous.

Bonne lecture.

Le Président
Patrice BROUHARD

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 -
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email : contact@bassin-de-marennes.com
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Comité de rédaction : Alain Bompard, Jean-Michel Bouzon,
Béatrice Ortega, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Conception maquette et mise en page : RC2C
Impression : Imprimerie IRO
Crédits photographiques : CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 600 exemplaires



DR

sommaire

p 3 ici et maintenant

- Environ 75% de personnes vaccinées
- Le Moulin des Loges en travaux
- Aménagements aux Grossines
- Un giratoire sur la RD 728

p 4 à voir, à savoir

- Eau et assainissement : un service public unique à partir de 2023
- L'école de musique sauvée par la Communauté de Communes
- Urbanisme : coopération avec la CARO

p 7 Développement durable

- Insurgés et motivés comme jamais

p 8 Protéger l'environnement

- Opération Grand Site pour le marais de Brouage
- Le marais de Brouage, capitale du pastoralisme
- Marais de Brouage : anticiper les effets du changement climatique
- Les intercommunalités favorables à un PNR

p 12 Grandir ensemble

- Chantiers jeunes francophones
- Chansons pop pour les tout-petits
- Sortie char à voile
- Une approche artistique du confinement
- Lutter contre le sexisme par le théâtre
- Débat'on : la parole aux jeunes

p 14 Paroles d'élus

p 15 Agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Environ 75% de personnes vaccinées

Au 24 octobre dernier, 11280 habitants du Bassin de Marennes (soit 75,8 %) avaient reçu une dose de vaccin, et 11130 (soit 74,8 %) avaient reçu les deux doses. Si l'on comptabilise seulement les plus de 12 ans, le taux de 1^{ère} vaccination atteignait à cette date les 83 %.



DR

Ces chiffres sont similaires aux chiffres nationaux, montrant notamment l'efficacité du centre de vaccination du Bassin de Marennes, tout particulièrement au cœur de la « ruée vaccinale » au cours du printemps et durant l'été 2021, avec des pics à 1000 injections par jour.

Le centre a d'ailleurs également vacciné des personnes extérieures au territoire, puisqu'au 24 octobre, il comptabilisait 12 360 personnes y ayant reçu les deux doses. À cette date, l'équipe du centre de vaccination avait procédé à l'injection de 22 914 doses (1^{ère} et 2^{ème} confondues) au total, depuis fin janvier 2021.

Actuellement, la vaccination se poursuit – avec également l'administration de la 3^{ème} dose – au rythme d'environ 200 injections par semaine. L'équipe fonctionne avec une ligne de vaccination et mobilise une équipe de neuf personnes : trois infirmiers, un personnel paramédical, un médecin, une standardiste, et trois bénévoles qui assurent notamment l'accueil.



Source : CNAM.

Le Moulin des Loges en travaux

La Communauté de Communes profite de l'hiver pour réaliser divers travaux afin d'améliorer l'accueil du public : réfection de la terrasse et du parking, création de cheminements piétons permettant de découvrir le site alentour, construction d'un appentis qui accueillera des toilettes sèches et un préau accessibles au public, réparation et peinture des ouvertures et des volets, mise aux normes des escaliers pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, des nichoirs à chauve-souris et un hôtel à hirondelles ont été installés à l'extérieur du bâtiment.



DR



www.moulin-des-loges.com

Un giratoire sur la RD 728

Le Département de la Charente-Maritime réalisera, au cours du 1^{er} semestre 2022, un rond-point desservant les parcs d'activités Les Grossines et Fief de Feusse à Marennes. Ces travaux permettront de supprimer l'actuel tourner à gauche (en venant de Saint-Just-Luzac), et de créer une traversée cyclable sécurisée. Les travaux devraient être terminés avant l'été.



Une voie provisoire de contournement des travaux a été aménagée.

DR

Aménagements aux Grossines



DR

Bassin de rétention des eaux pluviales.

La Communauté de Communes aménage actuellement un lotissement dans le parc d'activités Les Grossines, afin d'accueillir trois entreprises, dont la pharmacie Chrétien et le cabinet de notaires Doré & Doré.

Les travaux – qui devraient être terminés avant Noël – permettront de viabiliser trois lots, de créer un parking mutualisé, des cheminements piétons, des espaces verts avec des plantations. Une partie de la rue des Entrepreneurs sera également refaite, impliquant la mise en place ponctuelle de déviations de la circulation.

Eau et assainissement: un service public unique à partir de 2023

Depuis 2020, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est compétente – en lieu et place des Communes – en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Comme d'autres intercommunalités, elle a confié l'exercice de cette compétence au Syndicat départemental Eau 17 qui dispose d'une longue expérience en la matière. Explications.



L'usine de production d'eau potable à Saint-Hippolyte, au sud-est de Rochefort.

Le syndicat Eau 17, est un service public qui organise le service de l'eau potable et de l'assainissement pour plus de 500 000 habitants en Charente-Maritime, répartis sur 432 communes. Depuis plus de 65 ans, Eau 17 est l'acteur majeur dans le département, de ce que l'on nomme «le petit cycle de l'eau»: du captage au rejet de l'eau dans le milieu naturel après traitement.

Sa vocation est d'assurer les investissements et le renouvellement du patrimoine pour garantir un service performant, protéger la ressource en eau potable, protéger les milieux aquatiques, informer et sensibiliser le grand public. Eau 17 investit chaque année 40 millions d'euros pour offrir un service de qualité et gérer un patrimoine diversifié.

L'organisation du service sur le Bassin de Marennes

Deux modes d'exploitation sont actuellement en vigueur. Sur la partie sud (en bleu sur la carte), c'est la régie publique d'Eau 17, la RESE, qui exploite les châteaux d'eau et stations d'épuration, et gère les relations avec les habitants. Sur la partie nord-ouest (en rouge sur la carte) c'est l'exploitant privé CER qui le fait.

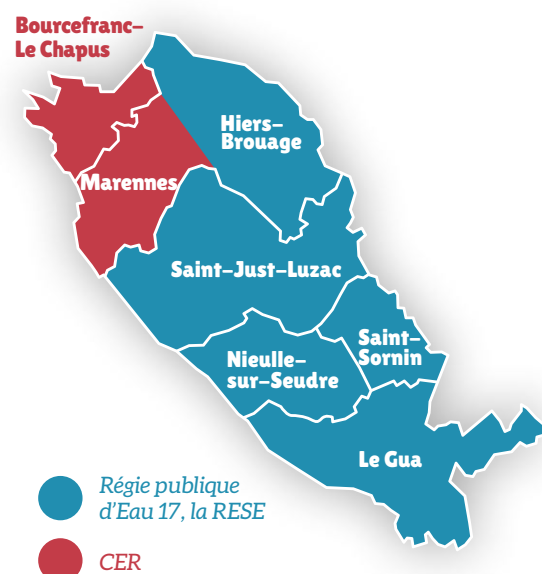
Cependant, les élus ont souhaité aller vers un service public unique, pour une qualité

et un prix homogène pour tous les habitants du Bassin de Marennes. C'est donc la RESE qui, à partir du 1^{er} janvier 2022, sera aussi l'exploitant pour l'assainissement collectif sur Bourcefranc-Le Chapus et Marennes. La facturation sera toutefois assurée par la CER, qui restera gestionnaire de l'eau potable en 2022. Puis, à compter du 1^{er} janvier 2023, la RESE sera également l'exploitant pour l'eau potable; elle éditera alors les factures.

La RESE : unique interlocuteur à partir du 1^{er} janvier 2023

Dès septembre 2022, les habitants des communes exploitées en régie dépendront de l'agence de la RESE située à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, et non plus de celle d'Oléron. Ce changement n'aura pas d'impact sur la qualité du service. En effet, les agents d'exploitation en charge d'un secteur resteront affectés à celui-ci. La connaissance et l'expertise des réseaux par les équipes en place seront ainsi préservées. Sachez que les abonnés et usagers peuvent s'adresser à toutes les agences RESE de la Charente-Maritime pour la gestion de leur abonnement.

À compter du 1^{er} janvier 2023, la RESE sera l'exploitant unique sur le Bassin de Marennes, et donc l'unique interlocuteur.



Évolution tarifaire de 2021 à 2026

L'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire aura quant à elle lieu en deux temps: en 2022 pour la part assainissement exploitation; en 2023 pour la part eau exploitation. Au global, les tarifs vont se maintenir malgré des travaux importants prévus sur la station d'épuration de Marennes, et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Just-Luzac (de novembre 2021 à mars 2023): +4 % sur le prix global avec une diminution de 2 % sur la part eau potable pour une facture moyenne de 87 m³.



RESE Les Estuaires
ZI La Liauze - 2, rue Nicolas Appert
17250 Pont-l'Abbé-d'Arnoult
Tél. 05 46 97 11 92
estuaires@rese17.fr
www.rese.fr





D'où vient l'eau du robinet ?

Pas de ressources sur le territoire.

L'eau est issue de l'usine de Saint-Hippolyte et des captages d'Écurat, de Nieul-lès-Saintes, de Trizay et de la ville de Saintes (en période estivale) via la conduite Saintes/Saint-Agnant.

→ **3 réservoirs.**

→ **246 km de réseau.**



Où sont traitées les eaux usées

→ **4 stations d'épuration.**

→ **202 km de réseau.**

→ **68 postes de relevage.**



Eau 17 et les exploitants: qui fait quoi?

Selon le choix des élus, Eau 17 confie la gestion courante de son patrimoine, soit à des exploitants de type public (sa propre régie: la RESE), soit privé (délégataires de service public). Chaque exploitant rend compte à Eau 17 du bon respect des objectifs assignés grâce à un rapport annuel et des indicateurs de performance.



Station de captage d'eau.



L'école de musique sauvée par la Communauté de Communes

L'école de musique du Bassin de Marennes, jusqu'ici structure associative, a bien failli disparaître au printemps dernier, faute de personnes pour la gérer. C'était sans compter la volonté des élus de la Communauté de Communes, qui ont décidé à l'unanimité de reprendre sa gestion en direct, pour permettre aux habitants du territoire de continuer à bénéficier de ce service culturel.

Depuis le 1^{er} septembre, l'école de musique du Bassin de Marennes est donc un service de la Communauté de Communes. Les professeurs ont été intégrés aux effectifs de la collectivité et les usagers doivent désormais régler leur inscription auprès du Trésor public, mais ce sont là les seuls changements.

De la musique classique aux musiques actuelles

Pour la pratique musicale, rien ne change. 8 professeurs diplômés dispensent des cours d'instruments, de formation musicale et des ateliers de pratiques collectives, dans divers styles musicaux : des musiques savantes aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques populaires.

Parmi les instruments proposés : accordéon diatonique, batterie, clarinette, cor d'harmonie, flûte traversière, guitare classique, percussions, piano, saxophone, trompette, tuba, violon, violon alto...

Un enseignement musical de qualité

L'école assure un enseignement complet et de qualité afin de permettre aux élèves d'évoluer vers une pratique amateur autonome en s'appuyant sur des bases techniques acquises. L'offre pédagogique est ainsi structurée graduellement : faire découvrir, développer le goût, construire la motivation. Les élèves sont aussi invités à se produire en concert.



Les professeurs de l'école de musique.

Les cours ont lieu à Marennes au 84, rue Georges Clémenceau. Les ateliers de pratiques collectives ont généralement lieu salle Éric Charron au 33, avenue de Lattre de Tassigny. Ces locaux sont gracieusement mis à disposition par la Ville de Marennes-Hiers-Brouage.

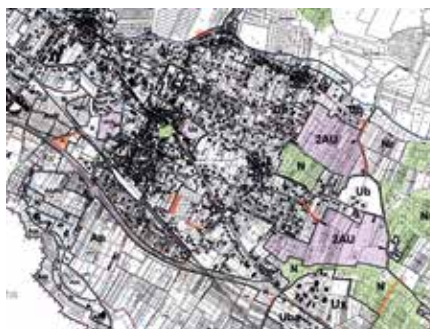
L'école reçoit un soutien du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de l'association des sociétés et écoles de musique de la Charente-Maritime (ASSEM17).



Jérôme Dameron,
responsable pédagogique
84, rue Georges Clémenceau,
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 06 01 27 50 35
ecoledemusique@bassin-de-marennes.com



Urbanisme : coopération avec la CARO



Suite à la mutation de deux agents du service Application du droit des sols (ADS) vers la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), les deux collectivités ont décidé de se rapprocher et d'instaurer une coopération en la matière, afin d'optimiser leurs moyens. L'objectif, à moyen terme, serait de créer un service unifié.

En effet, depuis le désengagement de l'État en 2015, les deux intercommunalités assurent – avec de nombreuses similitudes

de fonctionnement – l'instruction des demandes d'urbanisme pour le compte de leurs communes, qui restent les autorités compétentes : c'est le maire qui délivre les autorisations.

Pour les administrés, rien ne change : les mairies restent la porte d'entrée pour toute démarche.

Pour rappel, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent aussi se faire en ligne : <https://pmo.urbanisme17.fr/cdcbassinmarennes/gnau>

Insurgés et motivés comme jamais!

Qui n'a pas encore entendu parler des Insurgés des déchets, une bande d'écocitoyens qui ne se connaissaient même pas à l'origine? Leur credo: organiser des ramassages collectifs de déchets sauvages sur le Bassin de Marennes afin de nettoyer la nature, mais aussi de sensibiliser le public au respect de l'environnement.

Tout est parti d'une balade dans le marais à Saint-Just-Luzac. Alors qu'elle profite de la beauté des lieux, Delphine Basset tombe sur une véritable décharge sauvage. Écœurée, elle décide de lancer un appel à nettoyage citoyen sur les réseaux sociaux et donne rendez-vous aux volontaires le 1^{er} mars 2021. Résultat: 13 personnes, qui ne se connaissent pas, sont là. Armées de leur courage, et avec l'appui de la mairie, elles ramassent ce jour-là 1,5 tonne de déchets dans un fossé. Les Insurgés des déchets sont nés.

21 tonnes ramassées en 9 mois

Depuis, les opérations de ramassages s'enchaînent et le groupe s'est étoffé. 19 ramassages ont été organisés à Bourcefranc-Le Chapus, Marennes, Saint-Just-Luzac, Nieulle-sur-Seudre, réunissant régulièrement de nouvelles personnes: 270 au total, 60 personnes rien que le 10 octobre à Marennes-Plage!

Accompagnés logistiquement par les mairies et la Communauté de Communes (CdC), les Insurgés des déchets ont ainsi ramassé 21 tonnes de déchets sauvages en seulement 9 mois! Le tout dans la bonne humeur, avec toujours un pot de l'amitié offert à la fin de chaque opération.



La décharge sauvage qui a tout déclenché.



CDR

Sensibiliser sans moraliser

« Nous ne sommes pas des militants ou des écologistes », explique Raphaël Couillaud, vice-président, « nous sommes juste des écocitoyens qui refusons tout simplement de vivre dans les déchets ». D'ailleurs, les membres de l'association viennent de tous horizons et ont tous les âges. « Nous ne cherchons pas à être moralisateurs, cela ne fonctionne pas. Nous voulons que les gens arrêtent de jeter leurs déchets n'importe où, en montrant la réalité et en utilisant l'humour ».

En octobre dernier, le maire de Nieulle-sur-Seudre – également vice-président de la CdC chargé du développement durable – leur a proposé d'intervenir auprès des élèves de sa commune pour présenter leur démarche. « Une claque d'énergie et d'espoir » selon Delphine, la présidente, qui réalise que les enfants sont totalement conscients du phénomène, et que le problème vient surtout des adultes inconscients.

Des projets plein la tête

D'autres ramassages sont régulièrement programmés, car « les agents d'entretien des mairies ne peuvent pas tout faire ». Les Insurgés mènent une action complémentaire des collectivités, et veulent aller plus loin. Grâce à eux, des bacs à marées ont été installés à Marennes-Plage et à Bourcefranc.

Ils prônent aussi la distribution de cendriers de poche et l'installation de collecteurs de mégots afin de les recycler. Ils récupèrent d'ailleurs déjà les canettes en métal pour l'association caritative K Net Partage. L'une de leurs armes étant l'humour, ils réalisent aussi des clips parodiques, et leurs vidéos rigolotes sur Facebook, Instagram et Youtube sont des moyens pour eux de décompresser face à l'urgence écologique.

Bref, les Insurgés des déchets foisonnent d'idées, et comme le dit Delphine : « nous voulons être pris au sérieux, sans se prendre au sérieux ». Alors si vous aussi vous souhaitez faire un geste pour la planète : « Insurgez-vous »!

Le top 10 des déchets sauvages

- Mégots de cigarette
- Masques anti-Covid
- Canettes en métal
- Bouteilles en verre
- Emballages de restauration rapide
- Gravats
- Poubelles
- Électroménager
- Pneus
- Matériels ostréicoles

La durée de vie des déchets

- Mégot : 1-5 ans
- Chewing-gum : 5 ans
- Boîte de conserve : 10-100 ans
- Briquet : 100 ans
- Pile : 200 ans
- Sac plastique : 450 ans
- Bouteille d'eau : 100-1000 ans
- Polystyrène : 1000 ans
- Verre : 5000 ans



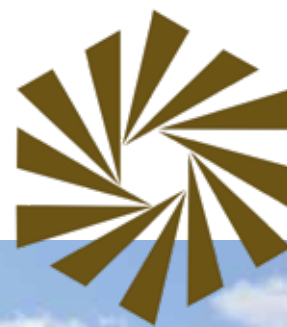
Les Insurgés des déchets

lesinsurgedesdechets@gmail.com

<https://lesinsurgedesdechets.fr>



Opération Grand Site pour le marais de Brouage



Les barrières en bois : un exemple d'aménagement qui contribue à la beauté paysagère du marais.

CDR

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont obtenu l'accord de l'État pour engager une Opération Grand Site sur le marais de Brouage. Elles doivent désormais élaborer un programme d'actions dont la mise en œuvre pourrait permettre, à terme, d'obtenir le label « Grand Site de France » pour cette zone humide d'exception.

Une Opération Grand Site (OGS) est une démarche proposée par l'État pour aider les collectivités à restaurer et à gérer un site classé fragile. Concrètement, elle permet de mener des actions d'amélioration et de réhabilitation du milieu (travaux, aménagements...), à condition de préserver la qualité des paysages et de respecter l'esprit des lieux. La conduite d'une OGS donne généralement lieu à la labellisation « Grand Site de France », attribuée pour 6 ans et renouvelable.

Un projet global de développement durable

L'intérêt d'une telle démarche est qu'elle vise également au développement raisonné du territoire, avec des retombées économiques attendues. Elle s'inscrit ainsi dans la droite ligne du « Grand projet du marais de Brouage », que les deux intercommunalités animent depuis cinq ans afin de préserver et de valoriser le marais dans ses différentes composantes : environnementale, économique et patrimoniale.

Un site fragile

Dans leur note argumentaire⁽¹⁾ adressée au ministère de la Transition écologique, les deux collectivités justifient leur démarche en mettant en avant les fragilités du site (classé en 2011) : des paysages sensibles et une biodiversité à préserver, une fréquentation touristique à maîtriser, une pression démographique et urbanistique à canaliser, un équilibre économique à trouver, et une « culture » du marais à sauvegarder.

Un avenir pour le marais

Sur cette base, elles ont identifié quatre grands enjeux et objectifs d'une OGS, à savoir : l'adaptation du marais au dérèglement climatique, l'encadrement d'un développement local en harmonie avec le site, le maintien d'activités primaires respectueuses de la zone humide, la transmission et la promotion de l'esprit des lieux.

La plus-value d'une OGS

« Les conditions [étant] réunies pour engager

officiellement une OGS » selon l'État, les collectivités peuvent désormais élaborer un programme d'actions qui doit permettre de donner une nouvelle dimension au marais de Brouage, lui offrant une notoriété et une visibilité nationales, aux côtés d'autres sites emblématiques comme la Baie de Somme ou le marais poitevin.

1 - À lire sur www.bassin-de-marennes.com/amenagement-developpement-durable/le-grand-projet-du-marais-de-brouage

Les principes d'une OGS

- le respect de « l'esprit des lieux »,
- la fonction d'accueil du public et de pédagogie,
- la compatibilité entre fréquentation et conservation,
- l'association des habitants aux projets,
- des retombées économiques qui doivent bénéficier à l'ensemble du territoire.

De nombreuses actions déjà engagées

La candidature du marais de Brouage à une OGS a été retenue car les collectivités et leurs partenaires ont lancé ces cinq dernières années de nombreuses actions qui s'inscrivent dans les modalités et objectifs de la politique des Grands Sites de France.

Gestion de la zone humide

- Mise en œuvre d'un Contrat de progrès territorial de 3,7 millions d'€, notamment pour l'entretien du réseau hydraulique.
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (lire p.10).
- Programme Adapto du Conservatoire du littoral en vue d'élaborer une stratégie de gestion du trait de côte.
- Désignation du marais comme « site actif » par le Département dans le cadre de sa politique des « Espaces Naturels Sensibles ».
- Préfiguration d'un Observatoire de la biodiversité du marais.



Soutien à l'élevage extensif

- Expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des zones humides », animée par le Forum des Marais Atlantiques.
- Création et animation d'une Association Foncière Pastorale (la première en zone humide).
- Animation de l'Association des éleveurs du marais de Brouage.
- Projet de création d'un atelier collectif de découpe et de transformation.



Valorisation patrimoniale et touristique

- Éductours pour sensibiliser les professionnels du tourisme, et en faire des « ambassadeurs » du marais.



- Projet pédagogique « Habiter le marais » à destination des élèves du territoire.
- Lancement d'une étude vélo pour l'aménagement d'itinéraires cyclables.
- Lancement d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie de développement culturel.
- Lancement, par la CdC du Bassin de Marennes, d'un projet de développement du tourisme « de racine » avec l'Amérique du nord, notamment francophone.

Le marais de Brouage, capitale du pastoralisme

Le marais de Brouage a accueilli, du 15 au 17 septembre, les 36^{èmes} Rencontres nationales des acteurs du pastoralisme. Une centaine de participants, essentiellement venus des alpages, a pu découvrir les spécificités de cette pratique d'élevage sur notre territoire et rencontrer les membres de l'Association foncière pastorale (AFP) du marais de Brouage : la première AFP située en zone humide.

Au cœur des échanges : la gestion de l'eau, les effets du changement climatique, la



conciliation d'enjeux économiques et environnementaux... L'occasion d'illustrer et d'alimenter la dynamique en cours sur le pastoralisme, et les défis à relever collectivement pour défendre cette pratique.

Cet événement a aussi associé la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, et l'Association des éleveurs du marais de Brouage.

Marais de Brouage: anticiper les effets du changement climatique



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du marais de Brouage, une stratégie est en cours d'élaboration afin de répondre aux risques de submersion marine. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte prégnant de changement climatique.

Le marais de Brouage après la tempête Xynthia (ici au nord du canal de Mérignac).

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia est venue rappeler la forte vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine. Dans le marais de Brouage, la mer s'est propagée sur près de 3 000 hectares, sans causer de victimes, mais inondant certaines maisons et occasionnant des dégâts importants, notamment pour les ostréiculteurs, les agriculteurs et la biodiversité.

Prévention des risques

Depuis, les collectivités du littoral charentais se sont dotées de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vue de réduire les conséquences dommageables sur la population, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Dans les secteurs littoraux où les enjeux humains sont les plus concentrés, des ouvrages de protection ont été construits sur le trait de côte. Mais dans certains environnements littoraux tel que le marais de Brouage, zone humide moins habitée, des solutions plus douces pourraient être mises en œuvre.

D'autant que les effets liés au réchauffe-

ment climatique vont de toute manière se faire de plus en plus sentir : élévation du niveau de la mer, répétition des phénomènes de submersion et fragilisation du trait de côte.

Sécuriser, informer, mais aussi s'adapter

Ainsi, dans le cadre du PAPI du marais de Brouage dit « d'intention » – car préalable à la mise en œuvre d'aménagements et d'équipements – une étude stratégique est en cours afin d'explorer techniquement et objectivement tous les scénarios.

Renforcement de digues actuelles, protection au plus près des populations ou repli stratégique des activités sont autant d'options en cours de réflexion.

Des actions de sensibilisation de la population au risque de submersion sont également prévues afin de faire émerger une culture du risque sous l'angle de l'adaptation au changement climatique : pose de repères de submersion, stations photographiques d'évolution du littoral, sensibilisation des scolaires...

Car rappelons-le : le marais de Brouage était encore un golfe marin il y a à peine

quelques siècles. Et comme l'explique Patrice Brouhard, président de la CdC du Bassin de Marennes : « La mer nous prend malheureusement des terres : il va falloir accompagner ce mouvement du mieux possible ».

Le PAPI d'intention du marais de Brouage est piloté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente), en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.



Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente

www.fleuve-charente.net/domaines/papi/projet/brouage



Les intercommunalités favorables à un PNR

À la lecture du rapport d'opportunité quant à la création d'un Parc naturel régional, les Communautés d'Agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ont décidé de solliciter la Région pour qu'elle se positionne en faveur du projet. Elles espèrent ainsi se doter d'un outil qu'elles jugent pertinent pour renforcer leurs coopérations et promouvoir un développement durable du territoire.

Après trois années de travaux et de concertation, l'étude d'opportunité – étape préalable à un tel projet – conclut à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre d'étude proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

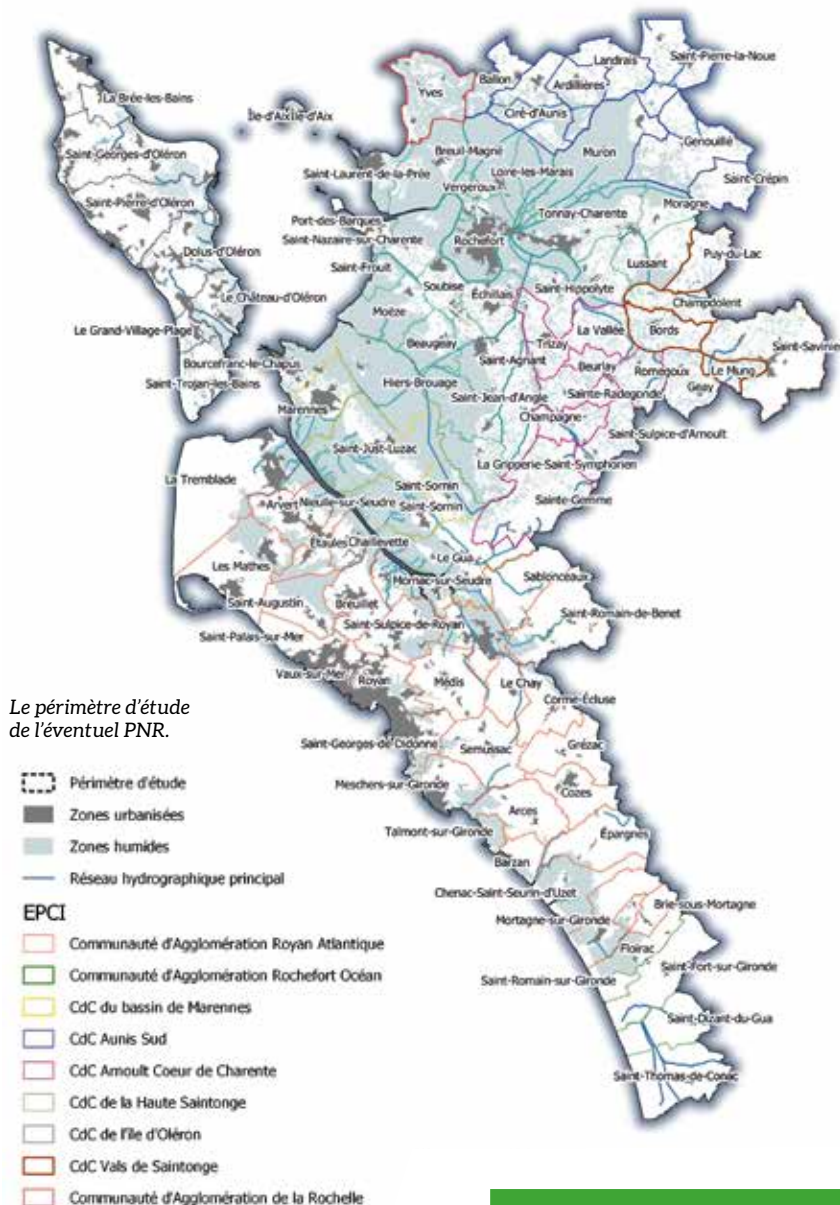
Répondre aux défis à venir

L'étude a aussi permis de mettre en évidence les fragilités du territoire : effets du dérèglement climatique, pression anthropique sur les milieux, fragilisation des zones humides, dissociation des dynamiques économiques et résidentielles, affaiblissement de la « conscience des lieux », vieillissement de la population, notamment.

Elle a ainsi identifié les grands défis à venir, à savoir : l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides, la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays, la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable, ou encore l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

PNR : un outil pertinent

Selon l'étude, un PNR constitue l'outil privilégié pour répondre à ces défis : souplesse dans la définition du périmètre, libre adhésion des Communes, stabilité juridique, maintien des équilibres politiques, coordination et lisibilité des actions, mutualisation des compétences, financements pérennes.



Le projet de PNR ainsi formulé pourrait concerner plus de 200 000 habitants sur 97 communes : 64 issues des trois intercommunalités à l'initiative du projet, et 33 communes issues des six intercommunalités limitrophes. Ces dernières ont en effet souhaité être associées à la prochaine étape qui, si le projet est validé par la Région et l'État, verra l'élaboration de la charte du PNR et la définition de son périmètre final. Une phase qui pourrait durer 6 ans, et devra aussi faire l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux et la population.



Dossier d'information et rapport d'opportunité sur

www.bassin-de-marennes.com

De quoi parle-t-on !

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable qui associe tous les acteurs locaux.

Il n'apporte pas de contraintes réglementaires supplémentaires. Au contraire, il a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Il est composé des collectivités locales signataires de la charte sur la base du volontariat.

Chantiers jeunes francophones



Adolescents du Bassin de Marennes et de Breteuil-sur-Iton (27) lors du chantier de l'été dernier.

Sept jeunes du Bassin de Marennes ont participé l'été dernier à un chantier de restauration patrimoniale, et partiront l'année prochaine à l'Île d'Orléans au Québec, pour un nouveau chantier autour de l'environnement. Une aventure qui s'inscrit dans le cadre du projet de coopération francophone de la CdC du Bassin de Marennes.

Les chantiers jeunes francophones permettent chaque année à des adolescents du Bassin de Marennes de vivre des expériences concrètes de coopération avec des jeunes d'autres territoires, comme ce fut le cas dans la Vallée de la Roya en 2019.

Projet transatlantique

L'été dernier, ils ont restauré une cabane de marais à Saint-Just-Luzac et participé à des fouilles archéologiques, avant d'aller aménager un ponton de pêche en Normandie avec 14 camarades de Breteuil-sur-Iton dans l'Eure. Ils iront aussi à la rencontre de leurs homologues québécois l'été prochain pour un nouveau chantier de 10 jours, sur la thématique « eau, environnement et changement climatique » avec nettoyage de plage et construction de bacs à marée.

Sensibiliser et responsabiliser les jeunes

Les chantiers s'organisent comme suit : le matin, les jeunes travaillent en groupe sur un chantier adapté à leur compétence (nettoyage, petits travaux...), et l'après-midi, ils profitent d'activités de loisirs. Encadrés par des professionnels, ils découvrent ainsi des métiers et des techniques de sauvegarde

du patrimoine local, et se sensibilisent aux enjeux liés à l'environnement comme la préservation des zones humides ou l'adaptation au réchauffement climatique.

Une école de la vie

Ces chantiers permettent de fédérer des jeunes provenant de régions différentes autour d'un projet commun, en favorisant l'autonomie et la prise de responsabilité. Les jeunes sont aussi acteurs de la vie de groupe : organisation des repas et des menus, respect du lieu d'accueil et des autres. L'échange avec des francophones canadiens va leur permettre de découvrir un autre mode de vie et d'avoir une ouverture sur le monde.

Coopération avec le Québec

Samuel Champlain, natif de Brouage et fondateur de Québec, lie notre territoire à la Normandie, d'où sont également partis au XVII^{ème} de nombreux Français, afin de peupler la Nouvelle France. Les échanges menés dans le cadre des chantiers jeunes s'inscrivent dans cette Histoire.

Chansons pop pour les tout-petits



Le Relais petite enfance du Bassin de Marennes a permis à 17 assistantes maternelles et leurs 56 enfants, d'assister au concert pop et lumineux de Mosai et Vincent (L'Armada Productions), le 15 octobre dernier.

Dans ce spectacle, les deux artistes se sont adressés aux tout-petits au travers de leurs compositions acoustiques, mélange de poésies sonores, de percussions corporelles, d'instruments à cordes et de samples.

Installés sur un îlot lumineux – décor à la fois intimiste et poétique –, les enfants se sont laissés bercer doucement puis ont été progressivement invités à s'éveiller, se lever et danser sur des compositions électro.

Sortie char à voile

Après une initiation au surf durant l'été dernier, le Centre de loisirs Le Château des enfants continue de faire découvrir aux enfants des sports locaux insolites, avec en novembre dernier l'initiation à la pratique du char à voile, sous les conseils d'un animateur diplômé. Soleil, vent, bonne humeur étaient au rendez-vous, sur la plage de la Giraudière à Grand Village, avec l'association Oléron Char à voile.



Une approche artistique du confinement



En novembre 2021 et mai 2022, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes accueillera le collectif «Fusées» dans le cadre des résidences d'artistes francophones. Ses membres animeront des ateliers d'écriture sonore et d'arts plastiques sur le thème des expressions, objets et sonorités du confinement, en direction de collégiens et lycéens.

Ces ateliers permettront d'interroger le regard des adolescents au sujet du confinement, des pratiques qu'il a induites, de mettre en récit leur ressenti et leur vécu autour de cette longue période de parenthèse.

Pour Marielle Imbert, co-directrice artistique du collectif, c'est une matière de recherche et de mise en questionnement essentiel pour la prochaine création du collectif intitulée «Le Point de vue(s) du bocal». Cette création est conçue à rebond

du confinement «comme une manière d'interroger la crise sanitaire, sociale et environnementale que nous traversons, cette création entrecroise l'imaginaire de ses participants pour provoquer un appel d'air et entrevoir d'autres possibles.»

Une classe de 6^{ème} du collège de Marennes participera aux ateliers. L'ensemble des jeunes du Bassin de Marennes seront invités à participer à un concours d'expressions nées pendant le confinement ; concours qui sera également adressé à des jeunes Canadiens, Béninois et Malgaches.

Lutter contre le sexisme par le théâtre

Le CIAS propose aux élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} du collège de Marennes, de s'initier à la pratique théâtrale sur le thème de l'égalité homme/femme. L'occasion de découvrir l'univers des planches tout en abordant un problème de société et la question du vivre ensemble.

Les ateliers ont lieu tous les mardis soir de 16h45 à 18h30 au Local Jeunes de Marennes, avec Delphine Robin, comédienne professionnelle spécialisée en prévention scolaire et estime de soi. Ils permettent aux jeunes de découvrir la culture du théâtre, son vocabulaire, les métiers associés, de visiter les coulisses de lieux culturels, et le plaisir de jouer quelle que soit leur expérience ou leur niveau.

Un bon moyen d'aborder les questions liées à l'égalité homme/femme, la notion de genre, les rapports souvent confus – parfois conflictuels – entre filles et garçons en raison de stéréotypes sexistes encore très ancrés dans les mentalités.

Débat'on: la parole aux jeunes

Les Locaux Jeunes du Bassin de Marennes, en collaboration avec le collège Jean Hay de Marennes, offrent l'opportunité aux jeunes de 11 à 17 ans de parler en public sur des sujets épiques de notre société.

Débat'on est un espace de pratique et d'exercice d'expression, d'éloquence, de prise de parole, de rhétorique, qui permet aux jeunes de rencontrer des orateurs (journalistes, comédiens...) pour se former. Des éliminatoires et une grande finale où les jeunes débattront publiquement, sont prévus au cinéma l'Estran, avec à la clef des cadeaux et un séjour au Québec à gagner.



Locaux Jeunes du Bassin de Marennes
Tél. 07 77 83 50 16
locauxjeunes@bassin-de-marennes.com



Ces ateliers, gratuits, sont proposés dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif mis en place par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes en faveur des jeunes.



Locaux Jeunes du Bassin de Marennes
Tél. 07 58 69 15 45
locauxjeunes@bassin-de-marennes.com

Élu appartenant à la majorité



Patrice BROUHARD,
Président de la
Communauté de
Communes du Bassin
de Marennes

Une réflexion sur l'avenir de notre territoire

Les maires du Bassin de Marennes ont décidé d'engager une réflexion sur la meilleure organisation territoriale possible, pour continuer à proposer des services de qualité aux habitants et à mener des projets structurants pour notre territoire. Cela ne présage pas des choix qui seront faits. Il semble juste de notre responsabilité de nous questionner pour mieux nous organiser, comme d'autres l'ont fait en leur temps.

Avant la Communauté de Communes, il y avait les syndicats de Communes qui permettaient à celles-ci de mutualiser certaines compétences : le SIVOM du Pays Royannais (assainissement) dont faisaient partie les six communes du Bassin de Marennes, ou encore le SIVOM du canton de Marennes (collège, salle omnisports, déchets/déchèteries), qui s'est transformé en Communauté de Communes (CdC) en 1997.

Au fil du temps, cette dernière a pris de plus en plus de compétences, soit par choix de ses Communes membres, soit par obligation imposée par la loi. Ainsi, en 1997, la CdC exerçait six compétences. Aujourd'hui elle en exerce dix-huit, avec les implications que cela comporte en matière de finances, de ressources humaines et de responsabilités.

Suite au départ, en octobre dernier, de deux de nos agents du service urbanisme vers la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) [lire p.6], nous avons décidé d'instaurer avec celle-ci une coopération en la matière, afin d'optimiser nos moyens. Cet événement a naturellement déclenché une réflexion sur l'organisation

de notre collectivité, qui mène déjà de nombreux projets en partenariat avec les intercommunalités voisines.

C'est pourquoi nous avons demandé à Territoires Conseils de nous accompagner dans cette réflexion en nous présentant les différents scénarios possibles d'évolution de notre intercommunalité, leurs impacts notamment financiers et fiscaux, et les points de vigilance sur l'avenir des compétences que nous exerçons actuellement.

À ce jour, aucune décision n'est donc prise. Nous poursuivons nos missions de service public et les nombreux projets dont nous sommes fiers et qui font la force de notre collectivité. Mais une chose est sûre : les intercommunalités sont des outils au service des habitants, et ce qui compte pour nous, quel que soit l'outil, c'est bien le service rendu. Il en va de notre responsabilité d' élu.

Élu n'appartenant pas à la majorité



Richard GUÉRIT,
élu d'opposition (RN)

Les difficultés financières de la Communauté des communes du Bassin de Marennes (CdC) évoquées dans le journal « Le Littoral » du 08 octobre dernier, s'inscrivent dans la continuité de la mauvaise gestion de son ancien président.

Après avoir pointé du doigt le coût des réalisations du dojo et de la piste d'athlétisme à Marennes, omettant volontairement de parler de la zone artisanale et commerciale du Gua, le nouveau président de la CdC parle du travail mené sur la francophonie, l'un des dossiers chers à Mickaël Vallet, alors qu'il fallait le gérer à l'échelle du territoire et surtout en fonction des moyens dont la CdC dispose.

L'autre dossier concerne la Maison des initiatives et des services (MIS) maintenant à la seule charge de la CdC. Pourtant, il semblerait qu'en son temps, Alain Monbeig aurait alerté Mickaël Vallet en conseil

municipal au sujet de l'ampleur du projet de la MIS (au moins 1400 m² habitable pour y installer les services du Pays Marennes Oléron), en lui indiquant que « le pays Marennes Oléron serait la première strate à disparaître ». Le maire lui aurait alors répondu en riant « ce n'est certainement pas demain la veille ». Aujourd'hui c'est fait et nous devons encore constater son manque d'anticipation.

Quant aux montées en compétences des services, là encore, rien n'obligeait la CdC à se précipiter pour prendre un maximum de compétences ; elle aurait pu s'en tenir au strict minimum imposé par la Loi (CGCT art. L.5214-16).

Sur le ramassage des ordures ménagères, la régie intercommunale est-elle la solution la plus avantageuse avec l'achat de camion et leur entretien ainsi que la gestion des agents recrutés ? Rien n'est moins sûr.

Et de surcroît, la CdC vient de prendre la gestion de l'école de musique et madame Claude Balloteau, Maire de Marennes-Hiers-Brouage, si généreuse avec l'argent public s'est empressée de proposer des tarifs préférentiels en fonction du quotient familial.

Décidément, Mickaël Vallet laisse bien des problèmes en suspens que nous découvrons peu à peu. Quoi qu'il en soit, à vouloir voir trop grand, on s'aperçoit du résultat et c'est ce qui risque d'arriver à ceux qui d'aventure aurait l'ambition de créer une commune nouvelle incluant toutes les municipalités de la communauté de communes du bassin de Marennes.

NOVEMBRE

Vendredi 5/11 au dimanche 19/12
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Peinture
EXPOSITION DE GAËLLE LECLERC
Bar associatif La Bigaille - 19h

Vendredi 26
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Danse
SOUS LE POIDS DES PLUMES
L'Estran - 20h30



© Cie Pyramid

Samedi 27
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle jeune public
AU PAYS ENCHUINÉ
Médiathèque - 15h



© DR

DÉCEMBRE

Vendredi 3
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Jeux de société
SOIRÉE JEUX
Bar associatif La Bigaille - 19h30

Samedi 4
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Livre et lecture
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 11h

Livre et lecture
PRIX LITTÉRAIRE HORTENSE DUFOUR
Médiathèque - 14h

Chanson
VALÉRIE BOSTON
Bar associatif La Bigaille - 21h



© DR

Jeu 9
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Livre et lecture
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 10h

Samedi 11
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Film et débat
CAP MONDE PEUPLES DU FROID
L'Estran - 15h

Mercredi 15
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture
MIAM DES HISTOIRES
Médiathèque - 16h

Vendredi 17
BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Musique
CONCERT ORCHESTRE NOUVELLE
AQUITAINE
Salle du Sémaphore - 20h30
ocna
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Divers musique
MODE BAR ET DJ FITZ
Bar associatif La Bigaille - 19h30

Samedi 18
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Divers musique
MODE BAR ET PÈRE-NOËL
Bar associatif La Bigaille - 20h

JANVIER

Vendredi 7
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Arts du cirque
PARBLEU
L'Estran - 20h30



© DR

Dimanche 9
BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Brocante
VIDE-GRENIER
Place Henri Barbusse

Samedi 15
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Film et débat
CAP MONDE LA ROUTE NAPOLEON
L'Estran - 15h

Vendredi 21
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Théâtre d'ombres
LE PETIT GEORGES
L'Estran - 20h30



© DR

FÉVRIER

Samedi 12
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Film et débat
CAP MONDE LA GAGAOUZIE
L'Estran - 15h00

La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel **à partir de 3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.



Mon âge



Ma situation



Pfizer-BioNTech ou Moderna

12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité → Dans toutes les autres situations →	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel
18 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen → Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité → Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée → Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier → Dans toutes les autres situations →	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ Je reçois une dose de rappel • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

- Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

